

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 juin 2010

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour du mois de juin deux mille dix (16/06/2010) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, Messieurs les maires suivants :

- Monsieur Lucien Mongrain, préfet et maire de Trois-Rives;
- Monsieur Alain Vallée, préfet suppléant et maire de Sainte-Thècle.
- Monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles;

Absence motivée :

- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Lucien Mongrain, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Lucien Mongrain, déclare l'ouverture de la séance à 20 h précise.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 10-06-99

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de la SEPAQ (Réserve faunique du St-Maurice);
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II : embauche d'un coordonnateur, monsieur Philippe Giguère;
- Entente d'entretien d'un cours d'eau avec la ville de Saint-Tite;

- Conformité d'un règlement de zonage de la municipalité de Saint-Séverin;
- Autorisation de participer au congrès de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec;
- Fonds de soutien aux territoires en difficulté : adoption d'un plan d'action;
- Pacte rural : recommandations du comité technique;
- Résolution acceptant une modification du tracé régional du sentier de vélo à Hérouxville;
- Cotisation annuelle à Solidarité rurale du Québec;
- Dossier cueillette des ordures : acceptation ou refus de la soumission de Service cité propre;
- Territoires non organisés de Mékinac : réparation et entretien de 0 à 9 km à Matawin.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2010

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 mai 2010 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 10-06-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2010.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Total rémunération des employés : 46 367.14

Total frais de déplacement : 4 016.16

Fournisseurs de biens et services

Croix Bleue Médavie	5 344.44
Telus	598.77

Telus mobilité	63.82
Xittel	272.08
Buffet Christine Auger	137.48
Hydro-Québec	1 404.30
M. Jean-Paul Simard (conciergerie)	841.50
Fournitures de bureau Denis	274.98
Fonds de l'information foncière	150.00
Évaluation André Bournival	4 623.18
Distributrices Gagnon	88.00
FQM (formations)	756.27
Monsieur Yvan Hamelin (souper homards)	210.00
Monsieur Godfrey Plachta (frais de déplacement)	23.76
Communication L.A.S.	838.10
Daniel Durocher	64.00
ESRI Canada	7 365.11
Maheu & Maheu	253.97
Microgest informatique (soutien technique – 4 mois et serveur)	6 871.60
Les Publications du Québec	174.50
Syndicat des employés (CSN)	496.57
Xérox Canada	533.88
Ministre du Revenu du Québec	32.00
Chambre de commerce de Mékinac (souper et adhésion)	746.10
RREMQ	5 533.20
Ville de St-Tite (balai mécanique)	258.20
Groupe CLR	50.79
Neopost (timbres)	1 128.75

Total fournisseurs : 39 135.35

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestière - Volet II

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	21 000.00
---	-----------

Total PMVRMF - Volet II : 21 000.00

Programme de rénovation de l'habitat

F-7069930	10 000.00
F-7069963	10 000.00
P-0616291	3 639.00

Total programme de Rénovation de l'habitat : 23 639.00

Cour municipale

Monsieur Jocelyn Crête	855.00
------------------------	--------

Ministre des Finances (vente pour taxes)	7 600.00
Lambert Therrien Bordeleau	778.84
Ministre des Finances (remboursement d'amendes)	20 204.66
MRC de Maskinongé	125.00
Monsieur Jean Lebleu Jr	18.00

Total cour municipale : 29 581.50

Grand Total : 163 739.15

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	12.43
--------------	-------

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (inspecteur)	1 388.40
MRC de Mékinac (entretien logiciel Arc View)	586.57
Ministre des Finances (SQ)	15 377.00
Monsieur Robert Cossette (premier répondant)	59.90
<u>Taxes payées en trop</u>	
Opération Denmar	110.20
Dominic Dupuis	61.00
Jacques Bernier	45.36
Jean Grenier	213.93
Gilles Thiffault	110.00
Club Wapiti	66.38
Normand Lefebvre	64.95
Marie-Josée Collard	164.96

Total : 18 248.65

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires

Monsieur Lucien Mongrain (internet)	28.17
Monsieur Michel Champagne	30.36
Monsieur Guy Dessureault	109.12
Monsieur Yvan Hamelin	68.64
Monsieur Paul Labranche (internet)	97.13
Monsieur Jean-Guy Lavoie	99.44

Monsieur Jean-Pierre Ratelle (internet)	73.11
Monsieur Alain Vallée (internet)	233.39
Total :	739.36

Rémunération des maires

Monsieur Lucien Mongrain	1 067.27
Monsieur Alain Vallée (PR)	544.31
Monsieur Michel Champagne	373.54
Monsieur Guy Dessureault	373.54
Monsieur Yvan Hamelin	373.54
Monsieur Paul Labranche	373.54
Monsieur Jean-Guy Lavoie (TA, Div.)	501.62
Monsieur André Léveillé	373.54
Monsieur Jean-Pierre Ratelle	373.54
Monsieur Bernard Thompson	186.77
Total :	4 541.21

Fournisseurs de biens et services

Tremblay Bois Mignautl (mini-centrale)	6 095.25
Tremblay Bois Mignautl (1 ^{re} ligne)	1 164.82
Tremblay Bois Mignautl (urbanisme)	126.99
Tremblay Bois Mignautl (formation)	1 128.75
Club Chasse et pêche Trois-Rivières (location bateau)	28.22
E.S. Service d'entretien général	327.34
Évaluation André Bournival (demande de révision)	7 592.68
Buffet Christine Auger	141.89
Visa :	
Frais de déplacement	1 104.70

Total fournisseurs : 16 464.05

Programme de rénovation

F-7071341	4 229.00
-----------	----------

Total programme de rénovation : 4 229.00

Grand total : 25 973.62

T.N.O. DE MÉKINAC

MRC de Mékinac (demande de révision)

996.80

Re 10-06-101

Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 juin totalisant 189 712.77 \$ pour la MRC, 12.43 \$ pour le parc industriel régional et 19 245.45 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS DE LA MRC ET DES TNO

Les rapports semestriels au 31 mai 2010 sont déposés aux membres du conseil suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Denis Hébert, directeur régional au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, nous demande de lui fournir quelques documents afin de procéder au versement de la contribution 2010-2011 pour le financement des activités de notre CLD.
- Monsieur Eddy Di Gaetano, directeur du Service des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous transmet un état de dépôt de 60 383 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2010.
- Monsieur Charles Robert, conseiller politique de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accuse réception de notre lettre avec résolution du 27 mai dernier concernant la gestion des cours d'eau.
- Madame Mylène Mayer, secrétaire trésorière adjointe à la MRC Antoine-Labelle demande notre appui relativement à la modernisation de l'évaluation foncière. En effet, compte tenu des coûts importants qu'engendre une pareille modernisation, madame Mayer demande au ministère la mise en place d'un programme financier permettant de soutenir adéquatement les organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRE) dans cette modernisation.

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : DEMANDE AU MAMROT QUANT À LA MODERNISATION DES DOSSIERS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle par sa résolution numéro MRC-CC-9810-05-10;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC de Mékinac sont solidaires de l'argumentation développée dans ladite résolution;

Re 10-06-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu par les membres du conseil de la MRC de Mékinac :

- D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle;
- De demander aux autorités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que cette dépense soit considérée au même titre qu'une infrastructure et que le MAMROT mette en place un programme financier adéquat afin de soutenir les OMRE dans la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière.

- Adopté à l'unanimité –

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 10-06-103

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SEPAQ

Le représentant actuel, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, accepte de continuer son mandat.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II – 2010

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT que le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II a été confirmé pour l'année 2010, par madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un coordonnateur pour soutenir les promoteurs dans la réalisation de leur projet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-05-91 relative à l'autorisation d'embauche d'un coordonnateur;

CONSIDÉRANT les balises de la convention collective, les entrevues réalisées par le directeur général et le coordonnateur à l'aménagement du territoire;

Re 10-06-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'entériner l'embauche de monsieur Philippe Giguère à titre de coordonnateur du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, tel que défini dans la convention collective de la MRC, et ce, à l'échelon numéro 4 de l'annexe « B » pour l'année 2010, par la suite selon les échelons prévus année après année, au 1^{er} janvier, le tout conditionnel à 6 mois de probation.

- Adopté à l'unanimité –

ENTENTE AYANT POUR OBJET DE CONFIER À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES À L'ÉGARD DU COURS D'EAU RUISSEAU DES PRAIRIES ET PARTIE DE LA BRANCHE #4 SITUÉ SUR SON TERRITOIRE ET DE PRÉVOIR LES MODALITÉS DE SON APPLICATION

À l'étude pour une séance ultérieure.

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-673 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a transmis à la MRC pour approbation le règlement numéro 2010-673 modifiant son règlement de zonage, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a à l'étudier et à l'approuver, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement régional et aux dispositions du document complémentaire, tel que prescrit à l'article 137.3 de la LAU;

Re 10-06-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 2010-673 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Séverin et autorise le secrétaire-

trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité relatif à ce règlement.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COUR MUNICIPALE DU QUÉBEC (AGCMQ)

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association des greffiers de cour municipale aura lieu au Lac Leamy les 6, 7 et 8 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de ce congrès est la formation;

Re 10-06-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser la greffière de la cour municipale, madame Julie Marchand, à participer à ce congrès. Le remboursement des dépenses se fera sur présentation des pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité –

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ : ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Reporté à une séance ultérieure.

PACTE RURAL : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE

CONSIDÉRANT le dépôt de projets dans la phase de mai 2010

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du pacte rural;

Re 10-06-107

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch de Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comité technique tel que décrit ci-dessous :

- **d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que le promoteur :**
 1. Accepte l'offre, d'ici le 16 juillet 2010, en retournant une copie contresignée de la lettre d'offre ;
 2. Fournisse une preuve de l'obtention du financement nécessaire au projet ;
 3. Fournisse un rapport de fin de projet ;
 4. Complète le projet au plus tard le 31 décembre 2010, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque ;
 5. Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

- RUR-09-045
Saint-Roch de Mékinac, Camping et marina municipal
Montant accepté : LOCAL : 50 % du projet, maximum 20 000 \$
MÉKINAC : 67 % du projet, maximum 5 000 \$
Conditions particulières :
 - 1 \$: 1 \$ avec la municipalité de Saint-Roch de Mékinac;
 - Poursuivre les démarches entreprises afin de respecter les diverses normes, principalement en ce qui a trait à l'environnement.

- RUR-10-027
Saint-Tite, Agrandissement du Sportium
Montant accepté : 17 % du projet, maximum 15 000 \$
Conditions particulières :
 - Pour une aide substantielle, une demande de régionalisation d'infrastructures, ainsi qu'une étude démontrant l'aspect régional du Sportium devront être déposées et adoptées par la MRC de Mékinac.

- RUR-10-028
CLD Mékinac, Maison Mékinac
Montant accepté : 33 % du projet, maximum 15 000 \$
Conditions particulières :
 - Aucune.

- RUR-10-029
Lac-aux-Sables, Aménagement en bordure du Lac-aux-Sables
Montant accepté : 26 % du projet, maximum 15 000 \$
Conditions particulières :
 - Le financement de la phase II est conditionnel à l'octroi du financement du Pacte rural par le MAMROT;
 - Assurer le transfert d'expertise.

- RUR-09-030
Trois-Rives, Site Internet municipal
Montant accepté : 50 % du projet, maximum 6 000 \$
Conditions particulières :
 - 1 \$: 1 \$ avec la municipalité de Trois-Rives;
 - Déposer les soumissions à la MRC avant d'octroyer le mandat.

- **de refuser les dossiers ci-dessous :**
 - RUR-10-015
PAJ Mékinac, Cyber Intimidation
Raisons du refus :
 - Le projet n'est pas lié au développement du territoire;
 - Plusieurs partenaires majeurs absents ne sont pas inclus dans la structure de financement.

- **demande de révision :**
 - RUR-09-021
École secondaire Paul-Le Jeune, Arboretum
Décision : Refus d'aide financière maintenu
Raisons

- Aucun complément d'information significatif n'a été apporté;
- Le projet ne cadre pas dans les priorités de développement;
- Refus définitif.
- RUR-10-012
 À la Fût, Restauration du terroir
 Décision : Refus d'aide financière maintenu
 Raisons
 - Aucun complément d'information significatif n'a été apporté pour démontrer que la mise en place d'un nouveau restaurant n'aura pas d'impact sur les autres restaurants à Saint-Tite et de Mékinac;
 - Les raisons de refus du CLD Mékinac bonifient l'argumentaire de la MRC de Mékinac;
 - Le refus est lié au projet « restauration du terroir » et non à l'entreprise À la Fût.
 - Refus définitif.

- Adopté à l'unanimité –

PACTE RURAL : ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le plan de travail du Pacte rural doit être révisé annuellement;

CONSIDÉRANT que le plan de travail du Pacte rural de Mékinac est révisé et modifié en continu;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apporté en 2009;

Re 10-06-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de d'adopter le plan de travail du Pacte rural de Mékinac tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité –

MODIFICATION DU TRACÉ RÉGIONAL DU SENTIER DE VÉLO À HÉROUXVILLE

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité d'Hérouxville, par sa résolution numéro 2010-05-125;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à modifier le tracé de la route verte (piste cyclable régional);

Re 10-06-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire de Grandes-Piles, et il est résolu :

- que le Conseil de la MRC de Mékinac accepte de déplacer le tracé pour que les cyclistes empruntent le chemin Grande-Ligne sud et la route Paquin au lieu du chemin St-Timothée et la route Lefebvre;
- que la municipalité d'Hérouxville soit responsable d'installer la signalisation appropriée.

- Adopté à l'unanimité –

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC : RENOUELEMENT DE NOTRE INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre adhésion annuelle;

Re 10-06-110

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame de Montauban, et il est résolu d'autoriser le directeur général à renouveler notre inscription à Solidarité rurale du Québec à titre de membre corporatif, au coût annuel de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité –

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES

À l'étude pour la séance extraordinaire du 30 juin 2010.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS : RÉPARATION ET ENTRETIEN DE 0 – 9 KM À MATTAWIN

CONSIDÉRANT que des travaux du chemin du six milles sont nécessaires, dans les TNO à l'ouest du St-Maurice;

Re 10-06-111

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Michel Champagne, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser les réparations nécessaires, pour une dépense de 3 000 \$ maximum.

- Adopté à l'unanimité –

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 10-06- 112

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité –

Préfet

Secrétaire-trésorier